

Marc Lemay

Député fédéral

Circonscription
Abitibi-Témiscamingue



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le rayonnement médiatique régional

« Marc Lemay réitère sa position et celle du Bloc Québécois concernant un conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications »

Rouyn-Noranda, le mardi 25 novembre 2008 – Suite à la sortie de la FTQ concernant l'absence d'informations en provenance de notre région dans les autres médias du Québec, le député d'Abitibi-Témiscamingue, **Marc Lemay**, en profite pour réitérer sa position et celle du Bloc Québécois sur l'importance pour le Québec de se doter de son propre conseil de la radiodiffusion et des télécommunications.

« Dans notre région, nous vivons des particularités en matière de télécommunication qui nous désavantagent sur plusieurs points. Par exemple, bien que nous ayons 3 radiodiffuseurs différents, Radio-Canada, RNC Média et Astral Média, il n'y a aucun bulletin d'informations régionales diffusé les fins de semaine. Du côté de la télédiffusion, aucun des grands réseaux, SRC, TVA et TQS, ne présentent dans leurs diffusions nationales, de segments témiscabitiens. Pire, on se souviendra que la région a été privée de bulletins télévisés de nouvelles régionales pendant 22 mois, lors de la dernière grève chez RNC Média, sans qu'on puisse rien n'y faire. Comment cela est-il possible ? Parce que les cadres réglementaires des télécommunications sont le reflet de la réalité canadienne, la réalité québécoise étant ignorée » a déclaré **Marc Lemay**.

« Au Bloc Québécois, on demande que le Québec reprenne en main la gestion des télécommunications et de la radiodiffusion sur son territoire par le biais d'un organisme indépendant du gouvernement et qui sera conscient de la réalité des régions. Le Québec doit pouvoir disposer du pouvoir d'attribuer lui-même des licences de radiodiffusion et de télédiffusion, de les modifier ou de les renouveler, tout cela selon une réglementation qui répondra aux réalités des régions » de préciser **Marc Lemay**.

Bien que la Cour suprême ait déjà conclu que le secteur des communications relevait du gouvernement fédéral, cette demande est parfaitement réalisable. En effet, le fédéral pourrait déléguer au provincial la réglementation et la surveillance des télécommunications.

« Ce procédé fonctionne déjà. Il est la base de plusieurs ententes administratives entre Ottawa et Québec. Citons simplement la surveillance des voies navigables qui relève de la GRC mais qui est administrée par la Sûreté du Québec. Sur le même modèle, le Québec pourrait mettre en place une loi créant un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications. Le gouvernement québécois disposerait alors d'un pouvoir réglementaire en cette matière, le pouvoir législatif demeurant fédéral » de conclure le député d'Abitibi-Témiscamingue.

- 30 -